

Commune de Thierville-sur-Meuse

35 Place Eugène Goubet
55840 Thierville-sur-Meuse

DÉLIBÉRATION N° 20250915_44
SÉANCE DU
lundi 15 septembre 2025

Le **15/09/2025 à 18h30**, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Claude ANTION, Maire

Présent(s) :

Claude ANTION - Jean-Paul COURTOIS - Christine GÉRARD - Raphaël CHAZAL - Jocelyne BUARD CHAMPESME - Mathilde BAUGNON - Lazare CITONY - Michel DIONOT - Claudine DUPUIS - Philippe HENRY - Josiane LECLERCQ - Gilles LEFEBVRE - Bruno NICKLAUS - David PAUCHET - Fabien PIERSON

Absent(s) :

Nordine KEROUH- Yves SCHUMANN

Ont donné pouvoir :

Jean-Luc ANCEAUX à Raphaël CHAZAL - Cyrielle CARRÉ à Philippe HENRY - Christian GARNIER à Gilles LEFEBVRE - Véronique GILLARDIN-THOMAS à Jean-Paul COURTOIS - Sandrine PIGEARD à Christine GÉRARD - Odile THOUVENIN à Fabien PIERSON

Le Maire certifie que le nombre des membres en exercice est de 23

Présent(s) : 15	Absent(s) : 2
Pouvoir(s) : 6	Votant(s) : 21

Secrétaire de séance : Raphaël CHAZAL

OBJET : Cession de bois 2026 - Bois de chauffage aux particuliers

Conformément au plan d'aménagement forestier voté le 2 février 2017 (délibération du Conseil Municipal n° 20170202.001), l'ONF propose, chaque année, un programme des coupes au Conseil Municipal qui doit délibérer sur les ventes aux particuliers.

Pour information, en 2026, il est prévu des cessions sur la parcelle 13 sur l'ensemble de la forêt communale.

Il est proposé, par l'ONF, suite au martelage de la parcelle 13 en exploitation de bois de chauffage aux particuliers – inscription uniquement des cessionnaires résidant à Thierville-sur-Meuse.

Cession : Vente de bois aux particuliers passant par un « contrat de vente » signé entre l'ONF et chaque cessionnaire.

La Commune par voie de convention laisse l'ONF gérer la matérialisation, l'organisation et le suivi de l'exploitation.

Une liste des cessionnaires sera transmise à l'ONF pour établir les contrats de vente.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- de donner l'accord pour la vente de bois de chauffage en « cession »,
- d'autoriser le Maire à signer la convention avec l'ONF,
- de maintenir le prix du stère de bois à savoir :

Pour les habitants de la Commune	7 € les 10 premiers stères
	11 € les suivants

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 21 pour

- donne l'accord pour la vente de bois de chauffage en « cession »,
- autorise le Maire à signer la convention avec l'ONF,
- maintient le prix du stère de bois à savoir :

Pour les habitants de la Commune	7 € les 10 premiers stères
	11 € les suivants

Délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,



Claude ANTION

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le lendemain de la séance et que la convocation du Conseil a été faite le 11/09/2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.



Envoyé en préfecture le 17/09/2025

Reçu en préfecture le 17/09/2025

Publié le



ID : 055-215505058-20250915-20250915_44-DE



Publié le : 01/10/2025 14:18 (Europe/Paris)

Par : ANTION Claude

https://www.intramuros.org/thierville-sur-meuse/documents_administratifs/41074